



## HEURE DES QUESTIONS

**Auteur** UDC, par Arnaud Genolet  
**Objet** Autoroute A9 : changement de paradigme ?  
**Date** 05/09/2023  
**Numéro** 2023.09.286

Lors des essais effectués sur la première partie bétonnée de la rampe d'accès Est de l'autoroute A9 près de Rarogne, il a été constaté que le béton ne remplissait pas les exigences établies. Des échantillons cubiques ont été prélevés dans le béton frais, puis testés après 28 jours. Les 32 mètres de la rampe d'accès Est doivent désormais être démolis. Les coûts seront pris en charge par Frutiger AG, tout comme ceux pour la nouvelle rampe.

Le Département peut-il confirmer que l'efficacité des contrôles de l'ouvrage ont permis d'éviter que les pouvoirs publics passent à la caisse ?